

BILAN DU COMITE D'ETHIQUE D'ALTICE MEDIA POUR L'ANNEE 2023

Conformément aux dispositions de l'article 30-8 de la loi du 30 septembre 1986, modifié par l'article 11 de la loi n°2016-1524 du 14 novembre 2016 visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias, Altice Media a institué un Comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes.

Ce Comité d'éthique est composé des personnalités indépendantes suivantes : Alain Genestar, Denis Jeambar, Anne Levade, Anne Sinclair et Dominique Schnapper.

Le Comité établit chaque année un bilan des engagements des services audiovisuels d'Altice Media, qu'il transmet à l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) comme le prévoient les conventions des chaînes du groupe.

Les conventions des chaînes précisent que le bilan annuel « *doit être publié dans les trois mois suivant l'année écoulée. Il fait état notamment du nombre de saisines ou demandes de consultation reçues au cours de l'année, du nombre de dossiers transmis [à l'ARCOM] et aux organes dirigeants de la personne morale auprès de laquelle il est institué, et il rend compte des résultats des délibérations du comité. Il dresse un état des moyens mis à la disposition du comité et expose les difficultés de toute nature auxquelles ce dernier estime être confronté dans l'exercice de ses missions.* »

Pour sa cinquième année d'existence, le Comité a poursuivi son action auprès de la direction du groupe, en tenant compte des principales échéances qui ont marqué l'actualité de l'année 2023 (guerre en Ukraine, attaque terroriste du 7 octobre en Israël et ses suites, attaques terroristes d'Arras, 28^e conférence sur le climat de l'ONU, réforme des retraites).

Le Comité peut être joint directement à l'adresse ethique@alticemedia.com, accessible et mise en avant sur le site de BFMTV.

I. Réunions

Le Comité s'est réuni avec la direction du groupe Altice Media à deux reprises au titre de l'exercice 2023, le 26 juin 2023 au Campus Altice et le 27 octobre 2023 en visioconférence.

Ces réunions ont permis aux membres du Comité de s'informer aussi exactement et précisément que possible concernant la situation du Groupe, ses choix stratégiques notamment en matière de développement et de traitement de l'information, et d'échanger sur l'ensemble des questions de son ressort.

La réunion du 26 juin a permis de faire un bilan des faits marquants du secteur et de l'activité du groupe (renforcement du numérique, audiences, radio et podcasts, process internes de validation de l'information). Elle a également été l'occasion d'envisager une implication renforcée du Comité d'éthique et une évolution de sa méthode de travail. Il a ainsi été proposé aux membres de se réunir avant chaque réunion avec la direction du Groupe. Une communication mensuelle a par ailleurs été mise en place pour transmission au Comité des sujets d'actualité du groupe, ainsi que de toutes les questions liées aux compétences du Comité.

Lors de la réunion du 27 octobre, les échanges ont notamment porté sur le fonctionnement de la chaîne BFMTV, sur les relations entre la rédaction et la direction du groupe, sur la couverture de l'information en Ukraine, le traitement des attaques du 7 octobre en Israël et leurs suites, ainsi que sur le travail des équipes de BFM Grand Lille pour couvrir l'attentat d'Arras. La direction du groupe Altice a souligné l'engagement des équipes pour assurer une couverture éditoriale de ces événements.

La mobilisation des rédactions a également été précisée concernant la couverture des questions liées au réchauffement climatique. En ce sens, la charte éditoriale du groupe en faveur de l'environnement a été présentée aux membres du Comité d'éthique, incluant des engagements forts à l'instar d'un plan de formation à destination de l'ensemble des journalistes ou des cycles de conférences organisées en partenariat avec le ministère de la Transition écologique.

II. Nombre de saisines ou de demandes de consultations reçues

Aucune saisine relevant du ressort du Comité n'a été reçue au cours de l'année 2023.

III. Nombre de dossiers transmis à l'ARCOM et au groupe Altice Media

En dehors des réunions dédiées entre les Comités d'éthique et l'Arcom, il n'y a pas eu d'observation à l'Arcom en 2023, ni de mesures prises sur les observations déontologiques de l'Arcom.

Aucun dossier n'a été transmis à l'Arcom ou au groupe Altice Media.

IV. Résultats des délibérations du comité d'éthique

Les discussions entre le Comité d'éthique et la direction ont notamment permis au groupe Altice Media de poursuivre le travail sur les sujets suivants :

- La nouvelle organisation du Comité et sa collaboration renforcée avec le groupe Altice Media : le Comité se réunira avant chaque réunion avec la direction, et une communication mensuelle a été actée pour partager tous les sujets d'actualité du groupe ainsi que toutes les questions liées aux compétences du Comité.
- Le renforcement du Comité avec un projet d'extension à un membre supplémentaire pour diversifier l'analyse des antennes et de leur programmation.
- Le traitement journalistique, l'accompagnement et la contextualisation de certains événements complexes, à l'instar des conflits géopolitiques.
- La poursuite des missions sociétales du groupe, notamment en matière de juste représentation de la diversité mais aussi de féminisation des antennes.
- Le devoir d'exemplarité de toutes les rédactions du groupe sur la question du traitement des enjeux environnementaux, grâce à des engagements nouveaux dans la formation des équipes.
- Les questions d'indépendance de la rédaction, de respect du pluralisme, mais aussi d'intelligence artificielle et de cybersécurité, de lutte contre les ingérences étrangères et

contre les manipulations de l'information, notamment dans la perspective des travaux des Etats généraux de l'information prévus courant 2024.

V. Moyens mis à la disposition du comité et difficultés rencontrées dans son activité

Le Comité bénéficie de l'assistance administrative d'Altice Media, dans le respect de son indépendance. Le Comité n'a pas mentionné auprès du Groupe de difficultés concernant les conditions d'exercice de son activité.